

Colloque Faculté libre de Théologie évangélique, Vaux-sur-Seine,
9 et 10 juin 2017

L'épître aux Romains en débat au fil des siècles

Intervention du pasteur Alain Joly Les réformes du XVI^e siècle, filles de l'épître aux Romains ?

La réponse positive que semble appeler la question « Les Réformes du XVI^e siècle, filles de l'épître aux Romains ? » revient à dire que le paulinisme fonde les deux Réformes chrétiennes, celle de Luther, initiatrice d'autres ruptures avec Rome, par l'établissement des confessionnalismes territoriaux jusqu'aux courants non-conformistes, et celle du concile de Trente.

Il n'est pas si simple de considérer ainsi les origines de la Réforme dite protestante et de la Réforme dite catholique dans la seule interprétation supposée renouvelée et différenciée de l'épître aux Romains. La véritable question, dont l'enjeu pour la suite est considérable – c'est-à-dire l'avenir d'une chrétienté occidentale désunie –, est celle-ci : comment et pourquoi la *rebellio lutherana* peut-elle justifier la *reformatio ecclesiae*, sur le fondement d'une expérience personnelle et subjective, spécialement dans le rapport à l'Écriture sainte, d'un théologien assumant à la longue le rôle d'hérétique.

Puisqu'à votre écoute indulgente, j'aurai ici devant vous à me limiter au seul Luther dans sa fréquentation de l'épître aux Romains et ses conséquences pour le principe de la Réforme, il convient de préciser d'emblée que Martin Luder, moine de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, prêtre, professeur et docteur de l'Université de Wittenberg, en Allemagne, n'eut pas la conscience de sa stature de réformateur avant la fin de l'année 1519. Plus sûrement, et parce qu'un procès est engagé contre lui, et parce que les postulats de son enseignement et de ses livres le positionnent en adversaire d'une théologie officielle et mise en œuvre, aussi parce qu'il a le soutien de nombreux universitaires et d'un prince bienveillant intéressé à singulariser son pouvoir dans le contexte du Saint-Empire Romain germanique, plus sûrement donc peut-on dater l'avènement d'un Réformateur consentant à cette envergure dans les mois de rédaction et de publication du *Traité de la Liberté du chrétien* (*Von der Freiheit eines Christenmenschen*, WA 7) et surtout du *Prélude à la Captivité babylonienne de l'Eglise* (*De captivitate Babylonica ecclesiae praeludium*, WA 6). On est alors à l'automne de 1520 et l'épisode célèbre de l'illumination du verset 7 de Romains 1 se situe au plus tôt 8 ans auparavant, au plus tard 5 ans, soit entre 1512 et 1515 (nous en donnons un extrait à la fin de cette conférence).

Pour le professeur de Wittenberg qui, désormais, signe sa correspondance et ses ouvrages du nom de Luther, *Martinus Eleutherius*, le libre, c'est-à-dire, ajoute-t-il à la fin d'une lettre de novembre 1517 « esclave et dans les chaînes » (*immo dulos et captivus nimis*, WA Br I, n°52), le début de l'année 1520 avait été marquée par la publication d'un décret de l'évêque de Meissen (diocèse voisin des territoires où les Hussites avaient gardé influence), ordonnant la confiscation de son *Sermon sur la sainte Cène* (de novembre 1519) et l'observance des décisions du Concile de Constance. Luther, par son attitude, définit lui-même en quelque sorte ce que doit être l'hérétique ; non plus le dissident excommunié par le droit de l'Eglise, mais le chrétien libre, affranchi de l'institution canonique et visible dans sa hiérarchie. L'hérétique n'est pas hérétique à cause de ceux qui le condamnent ainsi – et pour l'heure en décembre 1519 et janvier 1520 il ne s'agit pas encore ni de l'excommunication ni de l'avertissement qui l'en menace, simplement le premier dit d'une autorité ecclésiale sur la diffusion des écrits de Luther. L'hérétique est un chrétien dont la dépendance à la révélation de la justice de Dieu dans l'Écriture sainte prime sur l'organisation juridique de l'Eglise.

Si Luther voulait la Réforme de l'Eglise existante par l'Evangile restauré en sa pureté de compréhension et de réception, le critère d'appartenance à l'Eglise devenait désormais la fidélité à la Parole de Dieu, l'Evangile que porte en son entier l'Ecriture sainte, et ce critère, inusité formellement jusque-là, rejetait alors la présomption d'hérésie sur ceux, évêques et pape, qui en exerçant pourtant légitimement l'autorité juridique et pastorale, contredisaient à la profonde vérité ecclésiale. En conséquence ultérieure, seront déclarés anathèmes ceux qui ne confessaient pas la foi en conformité à l'Ecriture, et ce ne seront pas seulement les dissidents de la Réforme luthérienne ou les tenants des antiques hérésies, mais également les papistes et leur chef. Le critère désormais radical de l'Eglise plaçait sa Réforme sur le terrain de son rapport à l'Ecriture sainte.

De ce point de vue, la Réformation du XVI^e siècle, dont les événements, selon nous et par commodité historiographique, se situent entre 1517 et 1530, ou, plus largement entre 1512 et 1537, (du doctorat de Luther et son premier cours à l'Université de Wittenberg en succession de Staupitz à la chaire d'Ecriture sainte, aux Articles de Smalkalde), ne peut être appréciée comme un processus de modifications et d'adaptations de l'institution ecclésiastique causées par des volontés d'en corriger les abus et suscitant, en quelques années, des actes décisifs entraînant de nécessaires ruptures. En vérité, celles-ci, aboutissant aux confessionnalismes territoriaux, par le choix des princes et de magistrats de villes libres, infirmaient ou confirmaient, selon le point de vue que l'on veut adopter, le principe qui manifeste la vocation permanente de l'Eglise : *ecclesia sancta simul et semper reformanda* : l'Eglise également sainte et toujours à réformer, en tension vers l'accomplissement de sa forme (*forma*), par l'exigence évangélique de la conversion quotidienne.

Si la Réforme, qui est, à notre avis, la vocation permanente de toute l'Eglise et de chacun des chrétiens, en vue de sa conformité au corps du Christ, si la Réforme doit améliorer l'Eglise et le croyant, ce ne sera pas dans la correction d'abus, mais dans la restauration de la prédication du pur Evangile, prédication opérante pour créer le chrétien et le maintenir dans la vie nouvelle.

En quoi la lecture luthérienne de l'épître aux Romains a-t-elle contribué, et contribuerait-elle encore à cette Réforme-là, tout à la fois le processus historique que nous qualifions du terme de « Réformation », duquel est issu le protestantisme et les Eglises évangéliques, et le mouvement porté précisément par le contenu de l'épître aux Romains identifiable à l'Evangile, en son sens le plus large ?

Dans ses écrits, dès 1515, et au plus fort des controverses des années 1519-1522, les références que Luther fait à l'épître aux Romains égalent presque en nombre toutes les autres des lettres pauliniennes – et cependant Luther ne relativise pas le reste du corpus de l'Ecriture sainte, Ancien et Nouveau Testaments, car, pour lui, « toutes les Ecritures nous montrent le Christ ». Par exemple, à côté de Romains, l'importance de l'épître aux Galates se vérifie de manière décisive et égale dans la théologie luthérienne, dans le deuxième cours, de 1531, édité en 1535 (*In epistolam s. Pauli ad Galatas commentarius*, WA 40), et qui à la différence des cours sur les Romains, redécouverts seulement en 1908, sera transmis et réédité de génération en génération.

L'épître aux Romains se distingue par une excellence d'évidence au sujet du Christ : « Cette épître, note Luther dès les premiers mots de la préface à la traduction de l'épître de Paul aux Romains, est la véritable pièce maîtresse du Nouveau testament et l'Evangile sous sa forme la plus pure. () Plus on la fréquente, plus elle devient délicieuse et plus a de la saveur. » (WA DB 7, 2).

Luther avait donné ses cours sur les psaumes, de 1513 à 1515. Dans une lettre à son ami Georg Spalatin, du 26 décembre 1515, il dit qu'il va entreprendre la publication des *Dictata super Psalterium* quand il aura achevé ses leçons sur saint Paul (Enders I, n°10, 26-27). Effectivement il s'attelle à professer sur Romains, Galates, Tite et Hébreux (qu'on croyait de saint Paul). Au moment

où Spalatin est nommé à la chancellerie du Prince électeur Friedrich, en septembre 1516, Luther lui écrit qu'il a terminé son cours sur les Romains le 9 septembre (WA Br 1, n°21, 56). Jusqu'au chapitre 9, il utilise pour son commentaire l'édition de la Vulgate révisée par Lefèvre d'Étaples, et ensuite le Nouveau testament publié par Erasme en février 1516. Dès cette époque, sans méconnaître la valeur et l'intérêt de la Vulgate, Luther pose l'exigence de revenir au texte primitif, hébreu ou grec.

Alors qu'il demeure jusqu'à la fin de sa vie professeur d'université, Luther ne fera jamais d'autre cours que sur l'Écriture sainte. Il affirme de la sorte le renouvellement de la dogmatique par la théologie biblique. L'effort d'exégèse concerne en tout premier lieu la foi. Il s'agit de dire le Christ – et donc l'herméneutique d'un texte peut trouver aide dans un autre, pour devenir encore plus explicite au sujet du Christ, comme Luther le fait par exemple avec Romains et le chapitre 2 de la lettre aux Philippiens. Le primat de la foi au Christ détermine toute lecture de la Bible. Dans son second cours sur les psaumes (*Operationes in psalmos*), il recommande de « donner le souffle à un seul verset chaque jour » (WA 5, 47), pour en être nourri authentiquement, et même de le méditer la semaine entière, et c'est pour faire vivre en nous le Christ et la Parole. Au fond, Luther est d'abord un pasteur qui veut édifier. Le sujet du cours académique et de la prédication doit être Jésus-Christ, le Fils de Dieu, incarné, souffrant sa Passion et glorifié. D'où l'audace d'affirmer que l'épître aux Romains est l'Évangile (WA DB 7, 2). Le critère de la lecture et de la prédication de la Bible se résume alors en ces termes allemands « *was Christum treibet* », ce qui promet, ce qui met en évidence le Christ.

La christologie de Luther énonce premièrement le Fils de Dieu puis son incarnation : « la divinité s'est dépouillée (littéralement : effacée), dit-il dans l'explication de l'épître aux Romains, et cachée dans la chair » (WA 56, 168, 2), elle a pris la condition de serviteur comme l'explique Philippiens 2. L'homme est alors restitué dans sa conformité à Dieu par l'incarnation de Jésus-Christ. Mais il s'agit, en premier lieu, du « Verbe fait chair » de l'évangile de Jean, et parce que « le Verbe a été fait chair () l'homme assume la forme de Verbe et devient juste » (WA 56, 330, 4-6). Le chemin de l'incarnation conduit le Fils de Dieu, de la condition de serviteur à la glorification, en y associant l'humanité justifiée (mais remarquons que Luther n'aborde pas cette question dans le cours sur l'épître aux Romains). L'humanité a été accomplie et entraînée (en latin : *tractata*) à la divinité (WA 56, 168, 3). C'est en germe la doctrine de la Justification telle que le Réformateur la comprendra à frais nouveaux.

« Ce que l'apôtre me paraît exprimer, c'est que le contenu, ou l'objet de l'Évangile, c'est Jésus-Christ, Fils de Dieu, né de la lignée de David selon la chair, et maintenant établi Roi et Seigneur de toutes choses en puissance, et cela selon l'Esprit saint qui l'a ressuscité des morts. » (WA 56, 167). Le mystère du Christ s'achève dans l'œuvre de l'Esprit saint, et ce mystère est rendu manifeste pour nous dans la prédication (au sens large), pour laquelle la Parole est l'instrument de l'Esprit saint. C'est encore l'Esprit saint qui fait naître la foi dans l'œuvre accomplie par le Christ, lui-même en communion avec l'Esprit. La prédication devient alors une marque de l'avancement du Règne de Dieu. Le Christ, en ses deux natures, Fils de Dieu et incarné, est le Christ glorifié du témoignage de la Parole et de celui de l'Église, un Christ annoncé.

Ainsi Luther est positivement hérétique par le critère de la Parole, puisque toute exégèse concerne la foi au Christ et qu'il (le critère de la Parole) détermine où est l'Église. La conclusion impérieuse de cette compréhension de l'Évangile de l'épître aux Romains est qu'on en arrive à l'établissement d'un principe pour l'Église, tandis qu'au départ on était dans l'ordre d'une expérience personnelle : « Dieu ayant pitié, je remarquai l'enchaînement des mots la justice de Dieu est révélée en lui, comme il est écrit : « le juste vivra par la foi », alors je commençai à comprendre que la justice de Dieu est celle par laquelle le juste vit du don de Dieu () alors autant était grande la haine dont j'avais haï auparavant ce terme, « la justice de Dieu », autant j'exaltai avec amour ce mot infiniment

doux, et ainsi ce passage de Paul fut pour moi la porte du paradis. » (Préface à l'édition des écrits latins, 1545, WA 54, 185-186). La rencontre avait été d'abord celle d'un moine et professeur inquiet pour son salut. Elle allait devenir déterminante pour l'avenir de la Réforme de l'Eglise.

L'épître aux Romains, enseignée en 1515 et 1516, omniprésente ensuite dans le discours théologique et pastoral du professeur et prédicateur Luther, est bien l'un de socles des Réformes du XVI^e siècle, en commençant certes par celle de Luther dans l'Eglise romaine puis en dehors d'elle. Quoique seulement en germe dans le cours de 1515, la doctrine paulinienne de la Justification par la foi, - avec son corolaire pastoral : ce qu'un autre, Christ, a fait pour moi (*pro me*), pour nous (*pro nobis*) -, sera déployée surtout à partir du cours sur l'épître aux Galates (1516-1519) et bientôt les écrits de 1519 et 1520. Elle en deviendra l'article d'authentification de la véritable Eglise, qui tient ou tombe selon qu'on la prêche ou non (*articulis stans et cadentis ecclesia*).

Dans le Petit Catéchisme de 1529, les citations de l'épître aux Romains viennent appuyer le 4^e point fondamental sur le sacrement du baptême (Romains 6,4) (WA 30, 312), et dans le Tableau domestique (WA 30, 330 et 338) les exhortations sur l'autorité temporelle et la soumission des sujets (Romains 13, 1 et 5-7) et à la communauté (Romains 13, 9 : « aime ton prochain comme toi-même. Dans cette parole se résument tous les commandements »). Enfin la prière dans le formulaire du baptême fait allusion à Romains 12, 11 : « veuille regarder favorablement N. (le baptisé) et le bénir par la vraie foi dans l'Esprit () qu'il soit gardé sec et assuré dans l'arche de la chrétienté, et qu'il serve ton nom, étant fervent dans l'Esprit et joyeux dans l'espérance ».

Dans le Grand catéchisme, aussi de 1529, Luther cite Romains 1, 16, dans la préface, pour rappeler que « la Parole de Dieu n'est pas comme un vain bavardage () elle est « puissance de Dieu », oui, c'est certain, une puissance de Dieu qui imprime au diable la flétrissure et qui nous fortifie, nous reconforte et nous aide au-delà de toute mesure » (WA 30, 127).

Ainsi comme le futur Réformateur le déclarait dès avant 1517, cet Evangile, « ses paroles de grâce et de vérité sont bien là les paroles qu'il nous faut. » (Cours sur Romains, WA 56, 228).

Pasteur Alain Joly

Chargé de cours (Luther et luthéranisme) à la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine